

**Motifs de la décision prise suite aux observations du public
Consultation du 12 septembre 2024 au 3 octobre 2024**

**Projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000
« Les grottes du mont Roberge »**

Une observation sur le projet d'arrêté portant désignation du site Natura 2000 « Les grottes du mont Roberge » a été émise lors de la phase de consultation du public.

Cet avis est favorable à l'extension spatiale proposée car elle permet de renforcer la protection de la biodiversité.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.